



Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Vendredi 11 janvier 2019 à 18h00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 4 janvier 2019 s'est tenu à la mairie de Mizoën le 11 janvier 2019 à 18h00.

Étaient présents : MICHEL Bernard, MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel,

Absent : BERARD Guy,

Secrétaire de séance : BEAUME Hugues.

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la rémunération de l'agent recenseur pour le recensement 2019. Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération concernant la modification du budget principal, décision n°4 n'a pas lieu d'être prise.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte rendu du 21 décembre 2018. En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 : REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Perrine SIONNET a été nommée agent recenseur et il y a lieu de fixer sa rémunération pour cette tâche supplémentaire à sa charge de travail. Monsieur le Maire propose de rémunérer l'agent recenseur à 4€ par logement recensé. Il précise qu'une dotation pour organisation du recensement sera versée par l'Etat à la commune en compensation des frais engagés.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la rémunération de l'agent recenseur :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

EPICERIE DES ORS : ACQUISITION DE MATERIEL DE CUISINE PROFESSIONNEL

En présence des 2 gérantes de l'épicerie.

Monsieur le Maire rappelle la demande formulée par les gérantes de l'épicerie des Ors : l'acquisition d'un piano de cuisine et d'un lave-vaisselle professionnels. Il précise que l'OPAC 38 a donné son accord pour la réalisation des travaux d'installation de gaz pour équiper la cuisine du commerce. En effet, cette source d'énergie semble être la plus pertinente à l'usage.

Monsieur le Maire rappelle les 2 solutions possibles : l'achat par les exploitants ou par la commune. Les exploitants ont rencontré la personne en charge à la CCO de l'aide aux entreprises. Aucune solution de financement ne permet une acquisition rapide. Or, les exploitants expliquent que le fait de ne pas pouvoir assurer de service de restauration plombe leur trésorerie alors qu'elles ont de la demande.

Les élus s'accordent pour que les travaux d'installation du gaz et l'acquisition du matériel soient pris en charge par la commune, afin d'être cohérent avec les décisions prises jusqu'ici concernant ce commerce (rachat du matériel de l'ancien gérant, création du bar, de la terrasse, ...). Une subvention à la CCO peut être sollicitée ainsi qu'à la Région AURA.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de l'acquisition du matériel de cuisine professionnel et de l'installation gaz pour l'épicerie des Ors :

- Nombre de votants : 9
- Nombre de voix pour : 9

QUESTIONS DIVERSES

Registre des doléances (revendications gilets jaunes)

Le registre est ouvert à l'accueil de la mairie.

Application ILLIWAP

L'application ILLIWAP permet désormais d'alerter les services de la commune quant à la présence de désordres sur la voirie, les bâtiments, les réseaux, ...

Séance levée à 18h50

* / * / * / *